



Eleve en confinement total



Le décret du 12 juillet 2012 a été publié au Journal officiel le 17 juillet 2012. Il prévoit que les établissements de santé et les établissements d'enseignement et de recherche en santé (hôpitaux, cliniques, établissements de soins et de réadaptation, établissements d'enseignement et de recherche en santé) doivent être labellisés pour être éligibles à l'aide de l'Etat. Le label sera délivré par l'Agence régionale de santé (ARS) et sera valable pour une période de 5 ans. Les établissements qui obtiennent ce label pourront recevoir une aide financière de l'Etat pour la mise en œuvre de projets de recherche et de développement. Les établissements qui obtiennent ce label pourront également recevoir une aide financière de l'Etat pour la mise en œuvre de projets de recherche et de développement.

p



•H

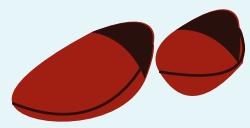


La situation de l'industrie textile en France est favorable, mais elle doit faire face à de nombreux défis pour maintenir son leadership mondial.

itre



Candidates idéales pour l'aquaculture, les moules se reproduisent rapidement. Elles ne sont pas aussi vulnérables aux parasites et aux maladies que les huîtres ou que les autres mollusques à coquille. Attention aux moules sauvages, très répandues dans nos épiceries, il est préférable de rechercher des moules d'élevage provenant d'aquaculture locale.



Les 10 meilleurs choix de produit de la mer de David Suzuki

